

VENTES A L'ENGAN.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Donald Harring, épouse de Thelma H.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 104,885 - Division B. Vente de propriété de valeur et améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES A L'ENGAN.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété de valeur du Sixième District.

Succession de Peter E. Hollwege. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,881 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES A L'ENGAN.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Amos Othman, veuve de Frederic Mayer, vs. Edward P. Bell.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orleans. No. 64,444 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES A L'ENGAN.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. August Gaspard vs. Joseph Patterson, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 106,319 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES A L'ENGAN.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. Mutual Building and Home Loan Association vs. John Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 106,319 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES A L'ENGAN.

ParkERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partage.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet. - Le JEU, 3 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre signé le 7 août 1913 par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir: Tous comptes ouverts de la succession de Charles M. Orléans, par Charles M. Orléans, L. D., selon inventaire, conditions: comptant.

VENTES A L'ENGAN.

Par STROUBACK & LATTE

ANNONCE JUDICIAIRE. Lot de comptes ouverts du Ouline Chemical Co., Ltd., ouvert inventaire.

Par STROUBACK & LATTE, Charles B. Strouback, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet. - Le JEU, 3 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre signé le 7 août 1913 par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir: Tous comptes ouverts de la succession de Charles M. Orléans, par Charles M. Orléans, L. D., selon inventaire, conditions: comptant.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une parcelle de terre de valeur améliorée du Cinquième District, portant les numéros municipaux 222 et 223, rue Erato et Thalie.

Par le Sheriff de la Paroisse d'Orleans. Vente d'une parcelle de terre de valeur améliorée du Cinquième District, portant les numéros municipaux 222 et 223, rue Erato et Thalie.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. Le MARCHÉ, 2 SEPTEMBRE 1914, à 11 heures du matin.

Le MARCHÉ, 2 SEPTEMBRE 1914, à 11 heures du matin. Vente de propriétés foncières, No. 311 rue Baronne.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Mme Maria Thieriot.

Succession de Mme Maria Thieriot. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 106,074 - Division C. - Le MERCREDI, 2 septembre 1914, à 11 heures, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre signé le 27 août 1914, par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, Division C, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 822 et 823, avenue Lafayette, entre les rues Duplaine et Bourgogne.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 822 et 823, avenue Lafayette, entre les rues Duplaine et Bourgogne.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 106,177 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 106,177 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,126 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,126 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,126 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,126 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour le Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan de la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les numéros municipaux 104 et 1052, rue Dryades, entre la rue Gallipoli et l'avenue Howard.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Elizabeth Gregson. Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

L'Abelle Bourdonne Constamment. Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orleans et de ses environs. Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen. Téléphonez 3487 Main et demandez votre "ad man" aille vous voir.

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

Succession de James L. Frith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orleans. No. 107,738 - Division B. Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours suivants la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred J. O'Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

E. A. ANDRIEU, SUCCESSEUR. JULES ANDRIEU. PROPRIETES FONCIERES. STOCKS ET BONS. 802 RUE PERDIDON.